



Le réseau thématique RT18 «Systèmes Ovins Bio», dit RESOV'Bio, mobilise 9 éleveurs ovins viande bio et 1 éleveur ovins lait bio répartis sur toute la France, pour établir des références technico-économiques en conduite ovine bio.



Élevages ovins lait et viande en France

Réseau thématique « Systèmes Ovins Bio » Cas concret

« Rester en bio ? Pour cet élevage ovin, la réponse est oui ! »

Chiffres clés de l'exploitation

Main-d'œuvre :

1 UMO

SAU :

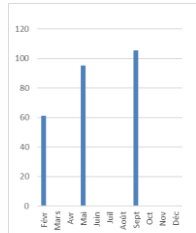
- 53ha dont :
 - 23 ha prairies temporaires
 - 16 ha prairies naturelles
 - 10 ha méteil
 - 4ha orge vendue

Troupeau :

300 brebis race à viande

Production ovine :

3 périodes d'agnelages pour étaler les ventes



Répartition des mises bas sur une campagne

Taux de mise bas : 87%

Taux de prolificité : 157%

Taux de mortalité agneaux : 20%

Productivité numérique : 1,09 agnx/brebis

Débouchés des agneaux :

Circuit long coopérative

Agneaux finis en bergerie, valorisés en AB ou en Label Rouge

Chargement apparent :

7 brebis /ha SFP

Alimentation :

300 kgMS/an/brebis fourrages

170 kg/an/brebis concentrés (dont ¼ de complémentaire azoté)

Une réflexion en cours...

« Avec des contraintes supplémentaires et une valorisation en bio qui plafonne, est-ce toujours intéressant pour moi de garder ma certification ? »

Un éleveur de notre réseau thématique s'interroge sur la « déconversion » de sa ferme. Il s'est installé en 2005 sur la ferme familiale, qui était déjà conduite en agriculture biologique. Il n'a pas remis en cause cet engagement qui correspondait à ses aspirations.

La ferme est autonome en fourrages et produit 75% des concentrés consommés. Cette autonomie est une clé de la réussite aux yeux de l'éleveur.

Cependant depuis quelques temps, la consommation des produits bios s'est ralentie. La demande en agneaux bios est moins forte, alors que la demande d'agneaux est bien présente. Les agneaux sont le plus souvent valorisés dans le circuit Label Rouge.

Dans ce contexte, l'éleveur s'interroge sur la poursuite de l'engagement dans ce cahier des charges.



Des Questions sur l'arrêt de certification ?

Faites vous accompagner !

De nombreux éleveurs s'interrogent, voire passe le pas de la déconversion.

Ce choix n'est pas intéressant chez l'éleveur que nous avons accompagné, notamment à cause de la spécialisation ovine du système. Les enjeux sont différents dans des exploitations à dominante culture. **Des conseillers ovins, ou des conseillers d'entreprise peuvent vous accompagner dans cette réflexion.**

QUELS CHANGEMENTS SUITE À UN ARRÊT DE LA CERTIFICATION BIO ?

Dans le cas d'un arrêt de l'engagement en AB, l'éleveur ne souhaiterait pas changer profondément ses pratiques.

Contrairement à ses pratiques actuelles, avec un achat d'engrais, il fertiliserait ses céréales pour atteindre un rendement de 45 qx/ha, et pour permettre une vente de l'excédent (2,2 ha d'orge).

La surface fourragère permettrait une augmentation des effectifs, mais la place en bâtiment est limitante.

Hypothèses techniques

	Système initial	Arrêt AB
Méteil	10 ha	7,8 ha
Orge vendue	4 ha	6,2 ha
Fertilisation céréales	0 uN	50 uN
Rendement méteil	35 qx/ha	45 qx/ha
Rendement orge	-	45 qx/ha

Hypothèses économiques

Méteil autoconsommé		- 100€/T
Orge vendue		- 100 €/T
Prix agneau		Idem
Ecorégime		- 30 €/ha
Crédit impôt		-4500 €

Complémentaire azoté		- 200 €/T
Semences PT/an		- 20 €/ha
Phytosanitaire Orge		+ 30 €/ha
Engrais Minéral		1,3 uN
Frais certification		- 700 €/an

Economiquement, l'arrêt de la certification AB sur l'ensemble de la ferme impacterait **le niveau des charges** : aliments, semences, engrais, frais de certification.

Le prix de l'agneau ne serait pas impacté : les agneaux bio étant, actuellement, commercialisés au même prix que les agneaux label.

Les aides seraient impactées :

- le droit à l'écorégime passerait de 96 à 66 €/ha (2024)
- le crédit impôt ne serait plus perçu : 4 500€ (2024)

L'exploitation ne dispose plus de MAE Conversion à l'AB

	Système initial	Arrêt AB
Marge brute ovine/brebis	83 €	105 €
Marge brute cultures/ha	1 020 €	745 €



Evolution de l'EBE + Crédit Impôt après arrêt certification

Avec l'arrêt de la certification :

- La marge brute ovine/♀** est améliorée grâce à l'économie de charges alimentaires.
- La marge brute culture/ha** est réduite du fait d'une moindre valorisation unitaire de la production.

Marge Brute ovine : ↗ 22 €/brebis
Marge Brute cultures : ↘ 275€/ha

EBE ↗ 1500 €
EBE + Crédit Impôt (CI) : ↘ 3000 €

CONCLUSION :

les pertes du crédit d'impôt et de l'écorégime ne sont pas compensés par l'évolution des marges.

Pour continuer de bénéficier de l'écorégime, une seconde hypothèse a été étudiée : garder l'ensemble des surfaces en AB et conduire le troupeau ovin en conventionnel. Cette hypothèse fait apparaître une perte de 2000 € (EBE + CI).

Quelles pistes pour améliorer le revenu ?

Suite à cette étude, et à un échange avec sa conseillère, l'éleveur ne choisit pas l'arrêt de certification. Il souhaite travailler sur ses performances techniques : mortalité agneaux (notamment via une réduction à 2 périodes d'agnelages au lieu de 3), allourdissement des carcasses.

	Variation Marge Brute	Variation EBE
Poids carcasse + 0,5kgc/agneau	+ 5€/brebis	+ 1200 €
Poids carcasse + 0,5kg + conso5kg aliment	+ 2€/brebis	+ 600 €
Baisse Mortalité 20% => 13%	+ 10€/brebis	+ 3000 €
Amélioration des carcasses Prix agneau + 0,5 €/kgc	+ 8€/brebis	+ 2200 €

Dans cette ferme spécialisée
Ecorégime AB ⇔ 0,3 €/kgc
Crédit impôt ⇔ 0,8€/kgc

Fiche réalisée par :

Catherine VENINEAUX – Chambre d'Agriculture de l'Isère
 Gilles SAGET - Idele
 Aurore PETIT – Chambre d'Agriculture de l'Aveyron

Document édité par l'Institut de l'Élevage

149, Rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12 - www.idele.fr
 Achievé d'imprimer en novembre 2025 - Réf. 00 25 602 060
 Conception : Beta Pictoris - Réalisation : Sarah Dauphin - Idele
 Crédit photo : Aurore PETIT

Pour en savoir plus : <https://inosys-reseaux-elevage.fr>



Un dispositif partenarial associant des éleveurs, et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages. Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (CasDAR) et de la CNE.

